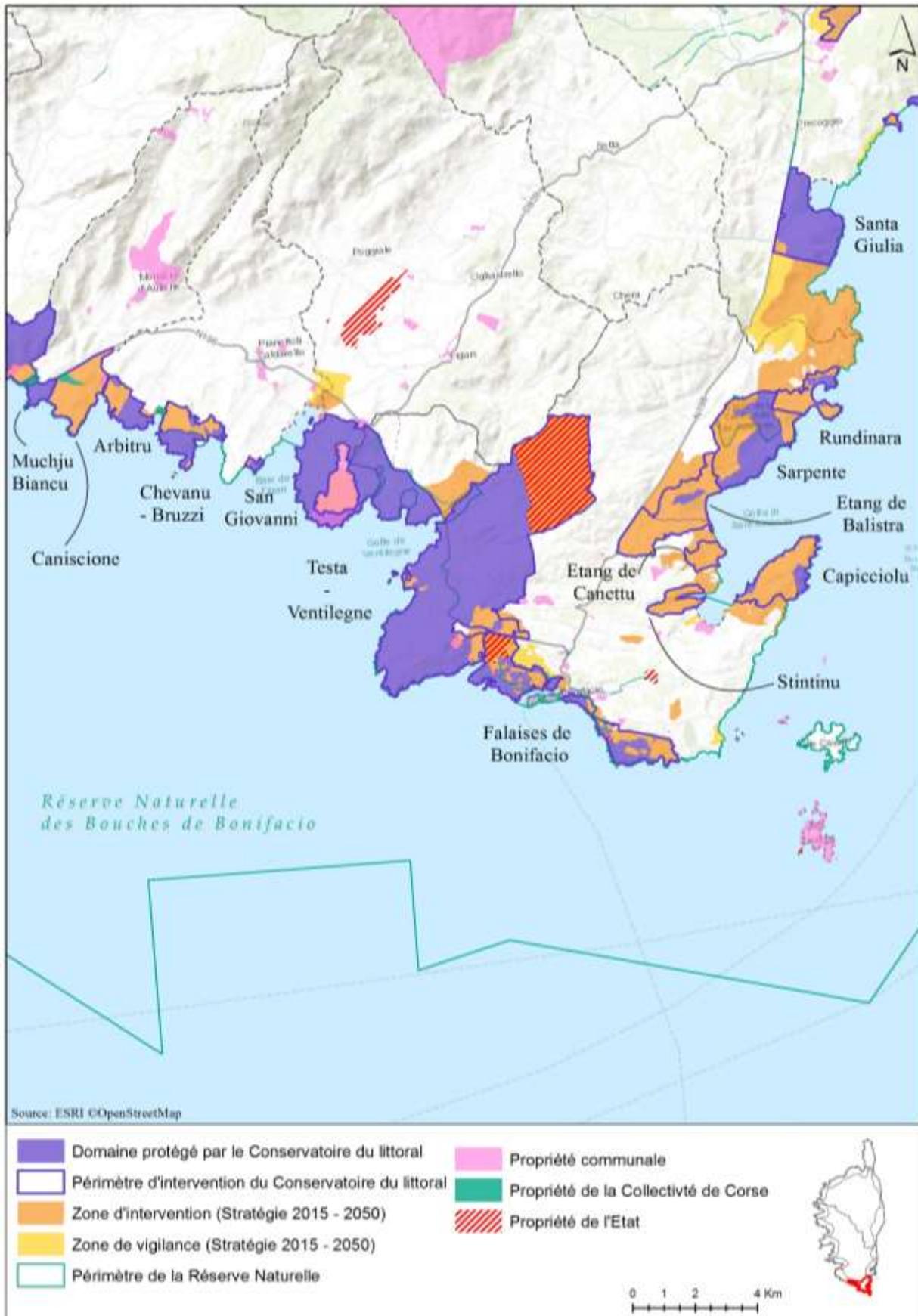
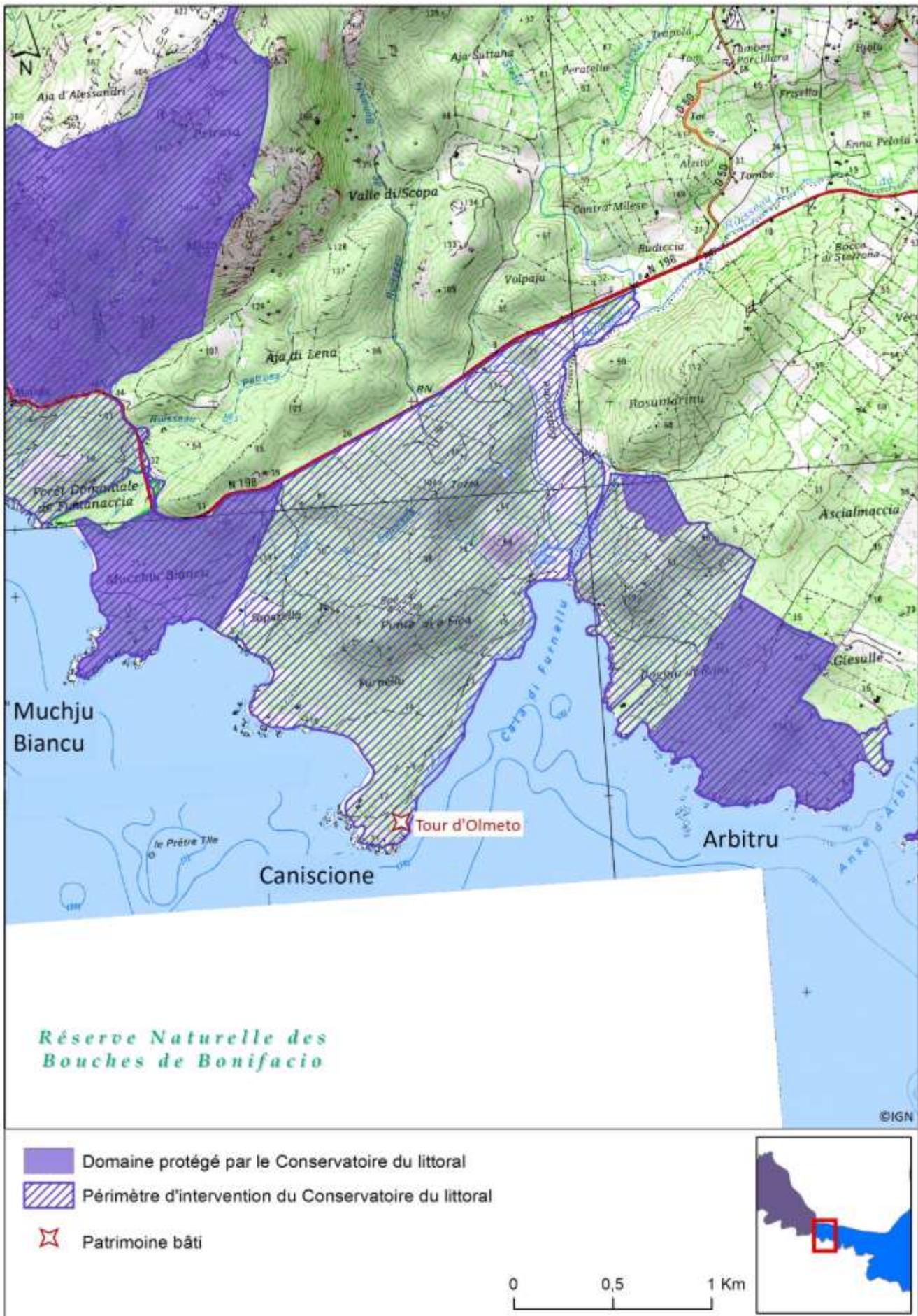


A PERIMETRE D'APPLICATION

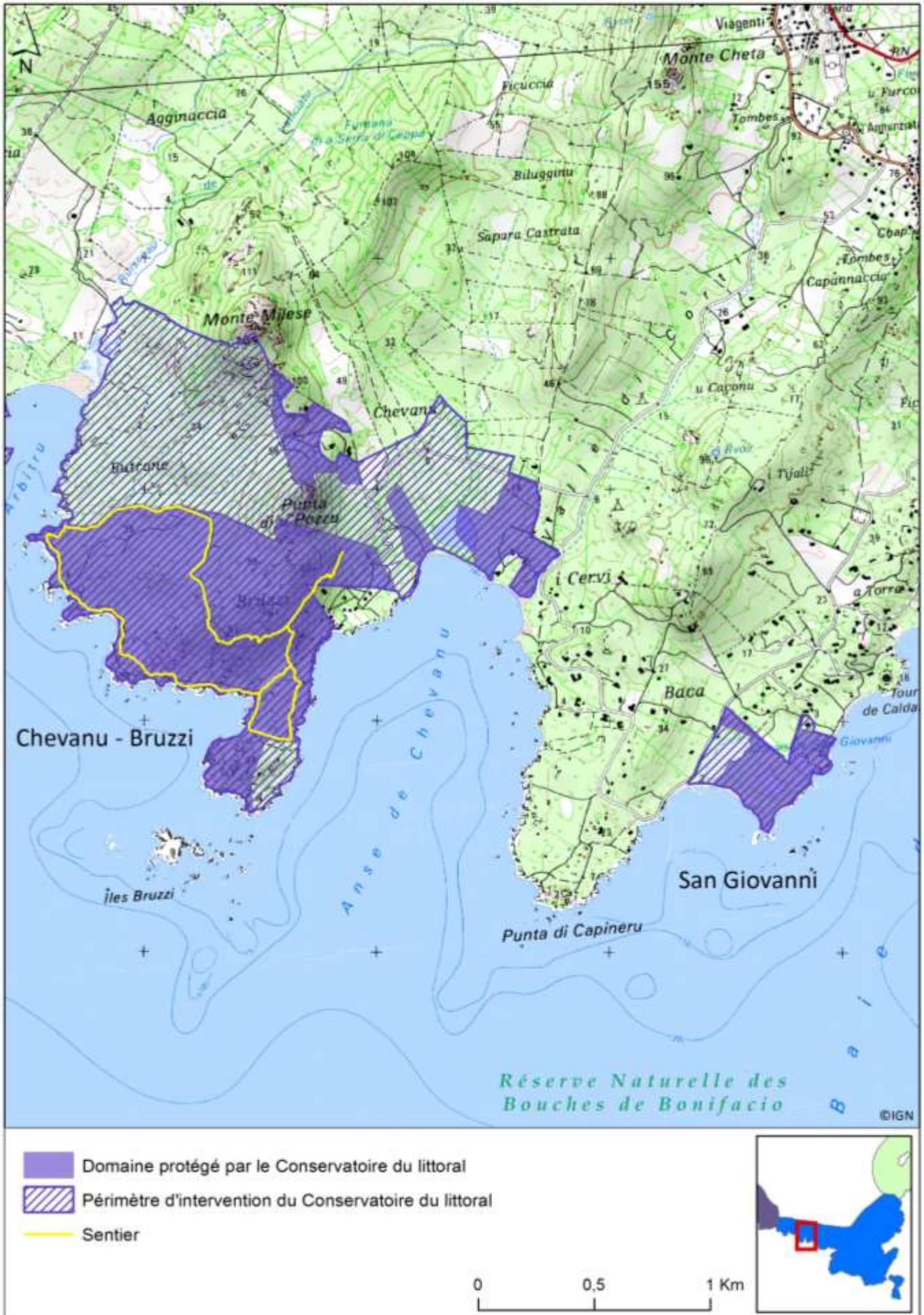
A.1. Carte de l'unité littorale



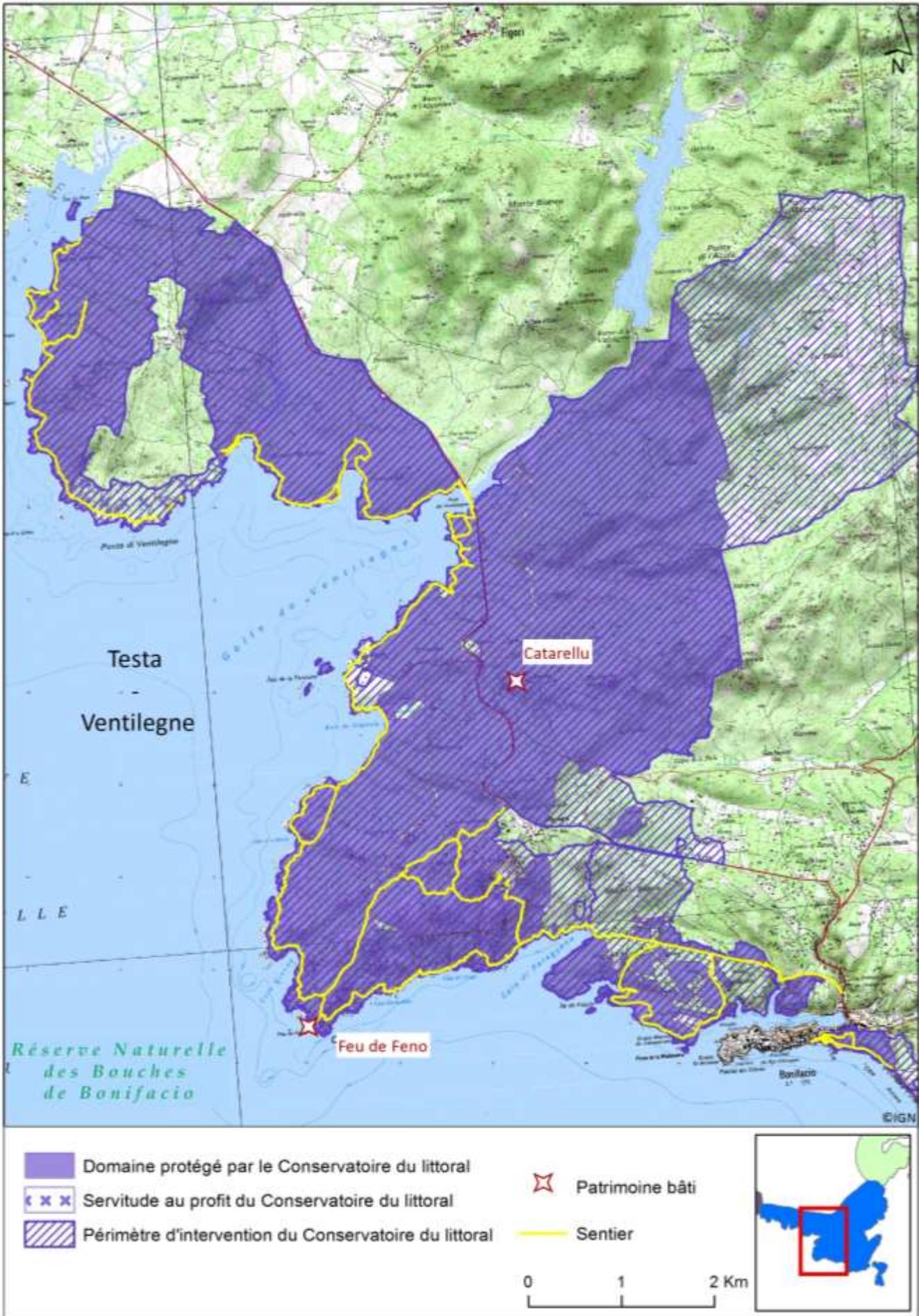
## A.2. Cartes des sites



Sites de Muchju Biancu, Caniscione et Arbitru



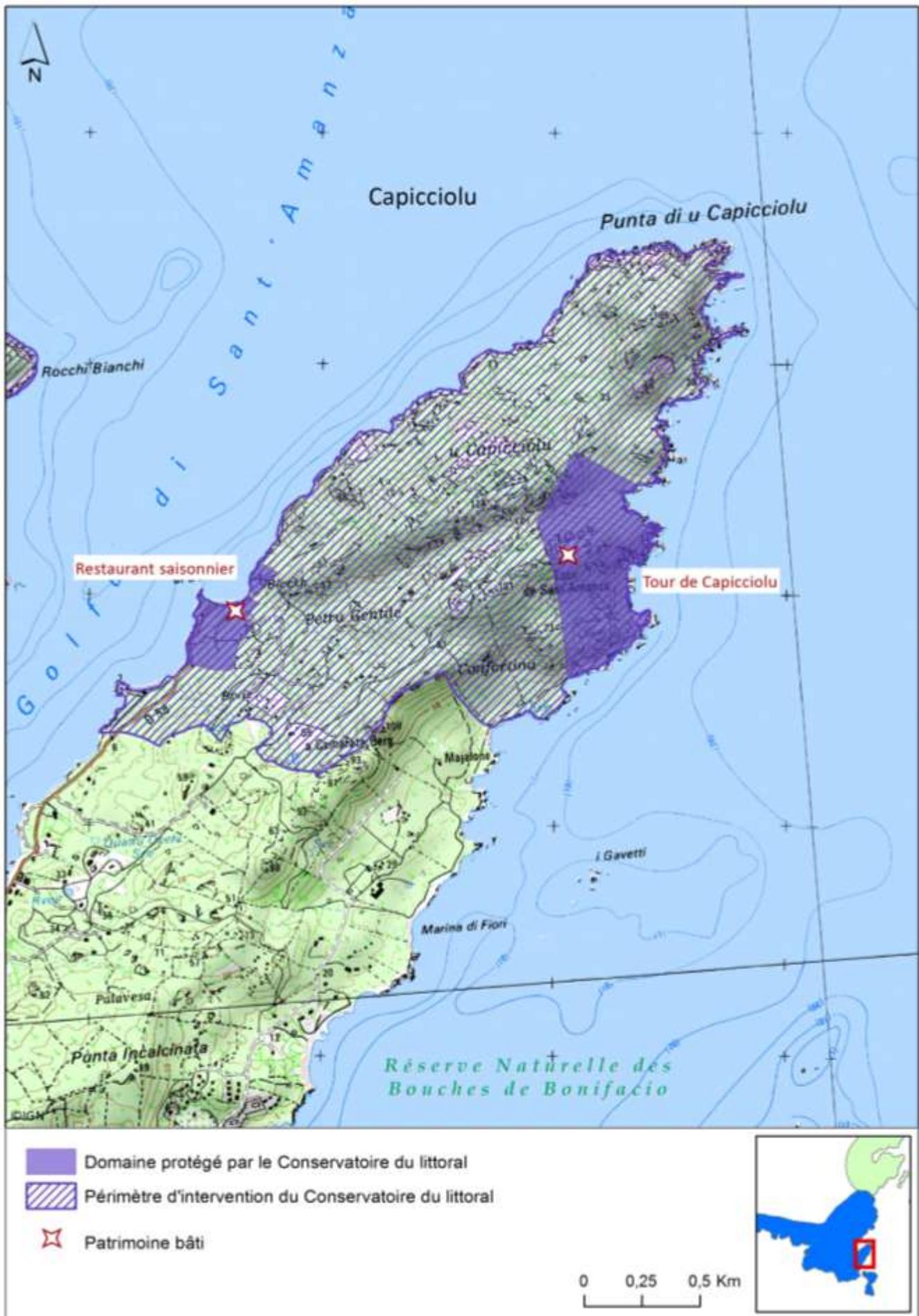
Sites de Chevanu-Bruzzi et San Giovanni



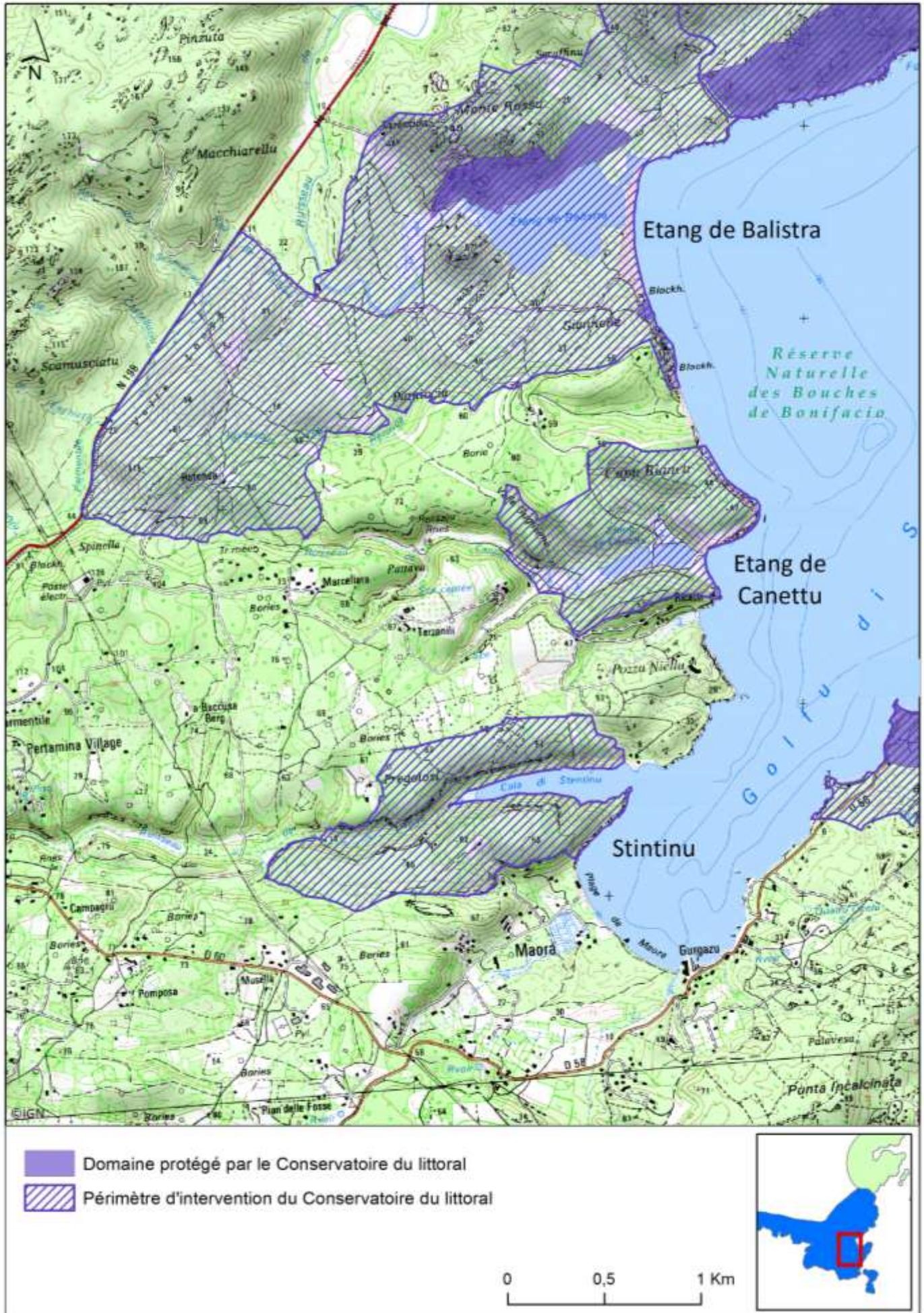
Site de Testa - Ventilegne



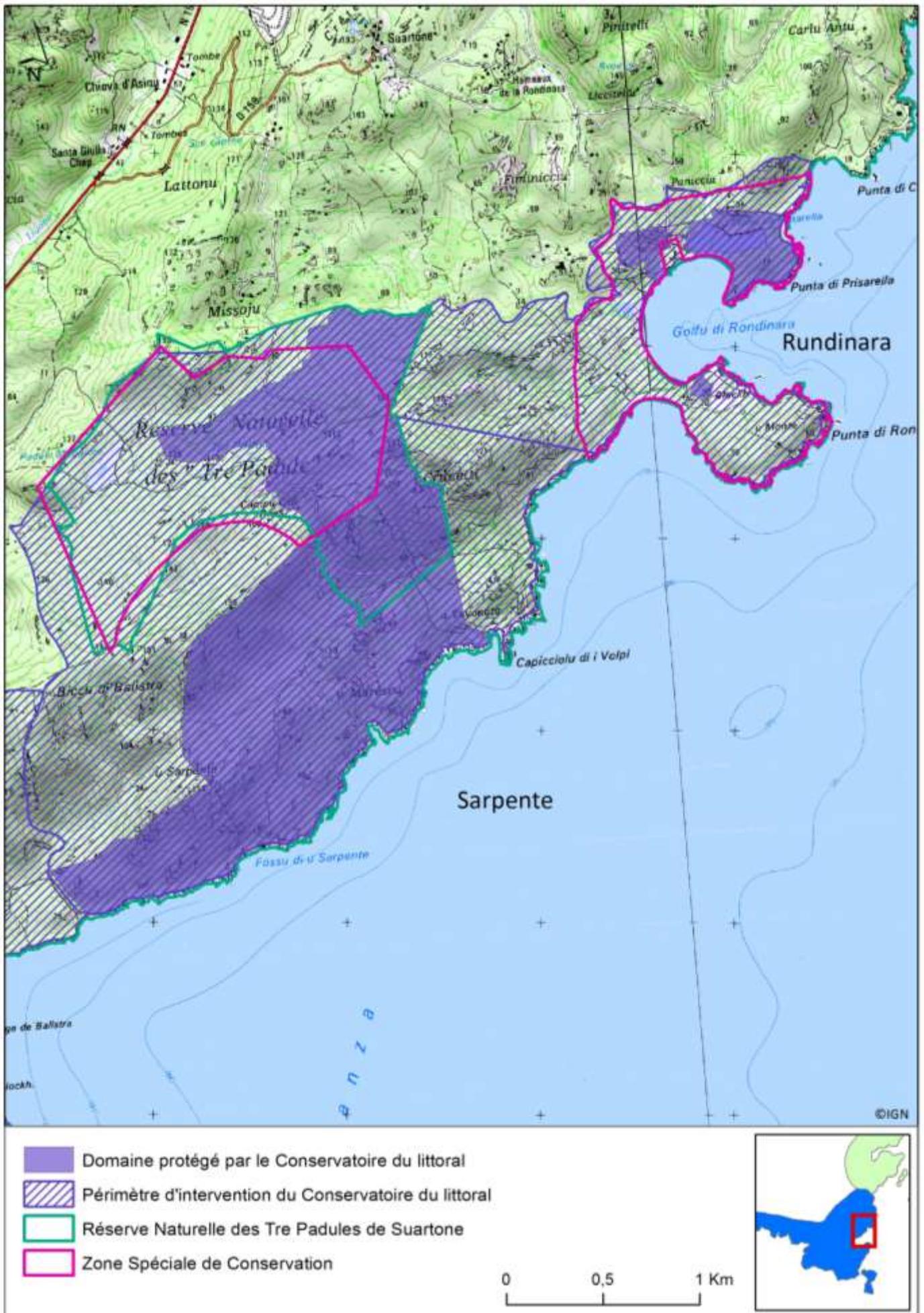
Site des Falaises de Bonifacio



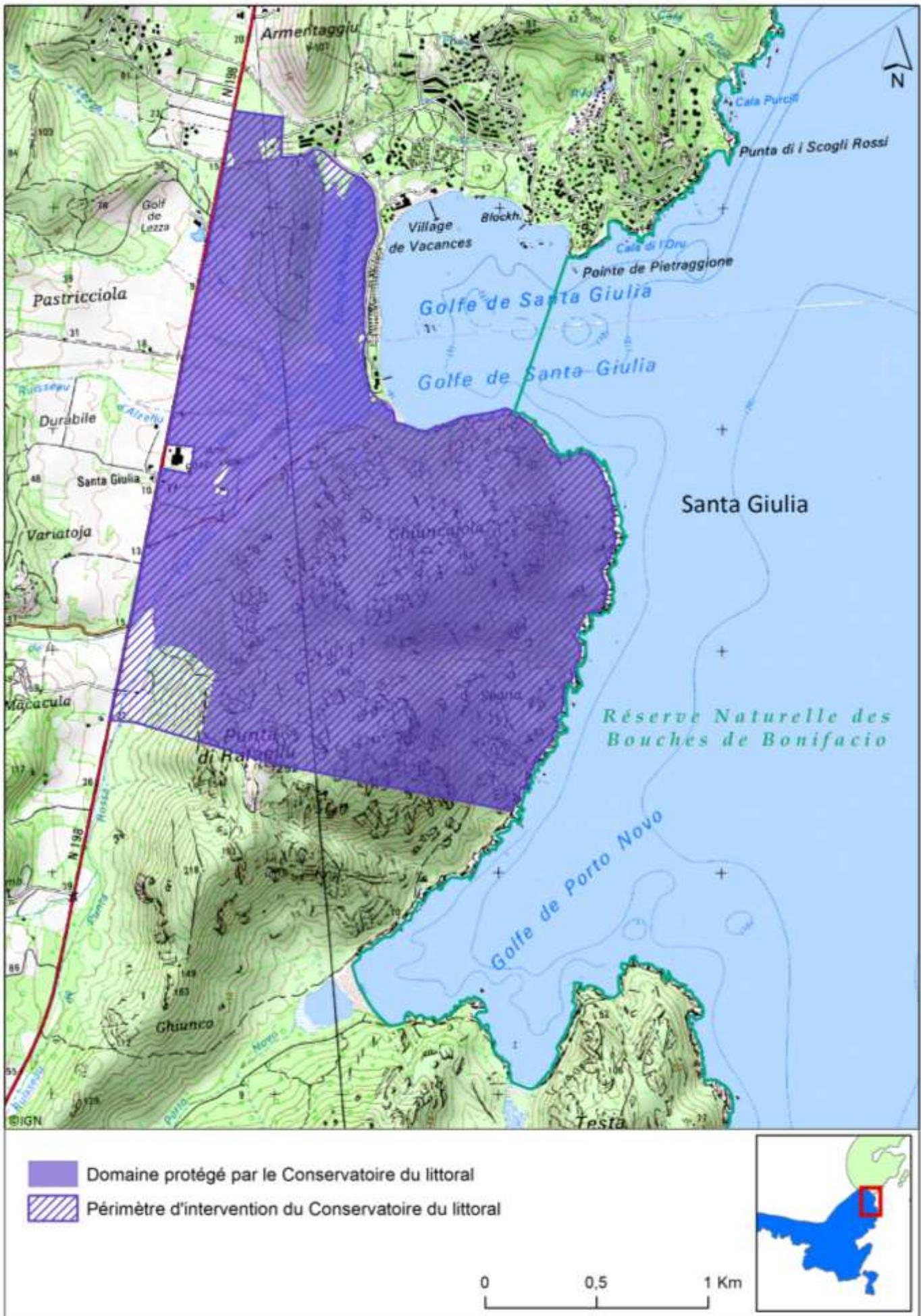
Site de Capicciolu



Sites de Stintinu, Etang de Canettu et Etang de Balistra



Sites de Sarpente et Rundinara



Site de Santa Giulia

### A.3. Les sites

Commune	n° site	Nom du site	Date 1er CA	Date dernier CA	Superficie du Périmètre autorisé (ha)	Superficie acquise (ha)	Site cohérent
Monacia d'Aullène	118	MUCHJU BIANCU	25/02/2009	25/02/2009	51	51	Oui
Monacia d'Aullène	465	CANISCIONE	24/04/1997	02/10/2014	272	0,01	Non
Pianottoli-Caldarello	260	ARBITRU	26/10/1988	02/10/2014	142	76	Oui
Pianottoli-Caldarello	200	CHEVANU - BRUZZI	27/06/1984	25/02/2009	234	112	Oui
Pianottoli-Caldarello	163	SAN GIOVANNI	28/10/1982	25/02/2009	16	12	Oui
Bonifacio, Figari	367	TESTA-VENTILEGNE	24/04/1996	01/03/2012	3553	2645	Oui
Bonifacio	330	FALAISES DE BONIFACIO	24/06/1992	01/03/2012	529	224	Oui
Bonifacio	671	CAPICCIOLU	23/10/1997	24/06/2009	288	38	Oui
Bonifacio	670	STINTINU	23/10/1997	25/02/2009	99	0	Non
Bonifacio	1108	ETANG DE CANETTU	07/03/2017	07/03/2017	80	0	Non
Bonifacio	1014	ETANG DE BALISTRA	23/06/2010	23/06/2010	439	21	Non
Bonifacio	673	SARPEUTE	27/10/1999	25/02/2009	574	276	Oui
Bonifacio	368	RUNDINARA	24/04/1996	25/02/2009	165	22	Oui
Porto-Vecchio	12	SANTA GIULIA	25/03/1981	10/11/2011	403	385	Oui

### A.4. Equipements spécifiques et particularités de gestion

(Relatif à l'article 9 de la convention)

#### Eco-compteurs

Sur de nombreux sites des éco-compteurs ont été installés afin de quantifier la fréquentation pour ces sites. Le Gestionnaire assure la collecte des données et le bon fonctionnement de ces appareils. Un passage tous les trimestres est fortement conseillé afin d'éviter des pertes de données.

Nombre d'éco-compteurs mis en place :

- Chevanu-Bruzzi : 1
- Testa-Ventilegne : 5
- Falaises de Bonifacio : 4

#### Site archéologique

Le site de San Giovanni abrite des vestiges archéologiques datant de l'Antiquité au Moyen-âge. L'ensemble est classé au titre des Monuments Historiques.

A un établissement rural romain du IV<sup>e</sup> siècle succède un complexe ecclésial aux deux siècles suivants, avec deux basiliques et un baptistère. Au début du second Moyen-âge le baptistère est reconstruit et une chapelle est édifée sur le rivage. L'intégrité de ces vestiges (dont une partie a volontairement été laissée sous la végétation) doit être impérativement préservée. Aucune atteinte ne doit être portée aux vestiges eux-mêmes ainsi qu'au sol et au sous-sol. L'usage des détecteurs de métaux est interdit et la clôture du site principal doit être conservée et entretenue. La vigilance doit aussi porter sur les alentours des espaces déjà fouillés car l'extension réelle du site n'est pas connue.

## B DOCUMENTS DE GESTION

(Relatif à l'article 5 de la convention)

### Pour l'ensemble des sites de l'Extrême-Sud

#### - Plan d'intention paysagère pour le grand sud

Ce travail est issu d'une réflexion menée depuis plusieurs années par le Conservatoire du littoral, les communes, l'Office de l'Environnement de la Corse, Gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral et les services de l'Etat. Il s'inscrit à l'échelle de la micro région qui couvre un linéaire côtier s'étendant du site de Muchju Biancu sur la commune de Monacia d'Aullène à Palumbaggia sur Porto-Vecchio. Sur ce vaste périmètre qui correspond au

territoire contigu de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, une stratégie d'aménagement et de gestion cohérente est mise en place. Il donne, pour chaque site, un plan d'intentions paysagères, des principes d'action localisés sur le plan, des croquis et des photographies décrivant les paysages et des esquisses dessinées présentant les propositions d'aménagements.

#### Testa-Ventilegne et Falaise de Bonifacio (pour partie)

##### **- Document d'objectifs du site natura 2000 N°FR9400592 « Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazio » (2015)**

Ce document reprend les orientations suivantes :

- Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Sensibilisation, information et éducation du public et des scolaires aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site
- Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions
- Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés

#### Serpente

##### **- Plan de gestion de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone**

Dont les objectifs à long termes sont :

- Conservation du patrimoine naturel
  - Maintenir la qualité des mares temporaires et la diversité des espèces inféodées à cet habitat
  - Maintenir et si possible renforcer la diversité et la qualité des habitats et des espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale
  - Maintenir, voire restaurer, l'intégrité paysagère du site
- Amélioration des connaissances
  - Améliorer la connaissance scientifique du patrimoine naturel de la réserve
- Mise en valeur pédagogique
  - Sensibiliser le public à la protection et à la gestion de l'environnement en lui faisant découvrir et apprécier le patrimoine naturel de la réserve
  - Assurer la représentativité de la réserve au titre de la convention de Ramsar, du G.E.C.T.-P.M.I.B.B. et de différents réseaux de protection de la nature

20 objectifs « opérationnels » viennent s'inscrire dans ces objectifs à long terme

#### Serpente et Rundinara

##### **- Document d'objectifs du site natura 2000 N°FR9400590 « Tre padule de Suartone, Rondinara » (2015)**

Ce document reprend les orientations suivantes :

- Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Sensibilisation, information et éducation du public aux enjeux environnementaux propres à Natura 2000 et/ou spécifiques au site
- Animation et mise en place du document d'objectifs et évaluation des actions
- Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés

## C CONVENTIONS D'USAGES

*(Relatif à l'article 7 de la convention)*

Les conventions établies sur cette unité littorale sont listées ci-dessous. Les redevances sont toutes perçues directement par le Gestionnaire.

n° site	Type d'usage	n° Siclad	Nom	Surface exploitée (ha)	Redevance*	Dates
330	Aviculture	10 829	Belanger T.	8,1262	0 €	2014-2023
330	Elevage ovins	11 675	Roghi S.	42,3352	729,86 €	2015-2024
671	Elevage caprins	8 913	Terrazoni T.	35,9256	118,93 €	2013-2022
367	Elevage caprins	11 647	Lagnier N.	1249,2385	838,96 €**	2014-2019
367	Elevage bovins	11 678	Watier P.	55,9288	964,21 €	2015-2024
367	Apiculture	8 915	Nicolai ND.	0,1468	75,00 €	2013-2022
<b>Total</b>	<b>6</b>			<b>1391,7011</b>	<b>2 726.96 €</b>	

\* La redevance peut être indexée à un indice de référence et donc recalculée par le Gestionnaire tous les ans.

\*\*En plus de la redevance pour l'usage du domaine terrestre du Conservatoire du littoral, cette convention comprend également le versement d'une redevance mensuelle pour l'occupation du bâtiment d'habitation (90m<sup>2</sup>). En raison de cette situation particulière, la redevance annuelle et la redevance mensuelle sont toutes les deux perçues, exceptionnellement, par le Conservatoire du littoral.

n° site	Type d'usage	n° Siclad	Nom / Structure	Surface exploitée (ha)	Redevance	Dates
671	Bâtiment commercial	-	Terrazoni P.	0.0430	3651,15 €	2016-2025
<b>Total</b>	<b>1</b>				<b>3651,15€</b>	

n° site	Type d'usage	n° Siclad	Nom / Structure	Redevance	Dates
330, 671 et 367	Chasse	8 916	Le Solitaire Bonifacien, Société de chasse	0€	2013-2019
330	Sport	8 914	Les Glénans, Association	2 632,99 €	2013-2018
367	Sport	8 912	Cluze C., club des Lezardos	300,00 €	2013-2018
367	Sport	11 677	Oblette P., SARL école de voile	506,00 €	2015-2018
<b>Total</b>	<b>4</b>			<b>3 438,99 €</b>	

## D PATRIMOINE BATI

(Relatif à l'article 12 de la convention)

### D.1. Désignation et destination

Les bâtiments désignés ci-dessous font partie de la présente convention et sont représentés aux articles D.2 à D.8.:

n° site	Commune	Section	n°	Nom du bâtiment	n° Siclad	Surface (m <sup>2</sup> )	Vocation	Occupation par le Gestionnaire	Etat général
465	MONACIA – D'AULLENE	C	450	Tour d'Olmeto	1492	100	Patrimoniale	Non	Bon
367	BONIFACIO	C	23	Maison d'habitation Catarellu	470	106	Convention agricole 11 647	Non	Bon
367	BONIFACIO	C	25	Salle de traite Catarellu	274	52	Convention agricole 11 647	Non	Bon
367	BONIFACIO	C	611	Fromagerie Catarellu	2709	39	Convention agricole 11 647	Non	Bon
367	BONIFACIO	C	28	Local technique Catarellu	3620	10	-	Non	Bon
367	BONIFACIO	C	23	Caseddu en ruine Catarellu	-	52	A surveiller	Non	Ruine
367	BONIFACIO	C	26	Maison condamnée Catarellu	471	68	A surveiller	Non	Dégradé
367	BONIFACIO	F	97	Feu de Feno	3388	43	Patrimoniale	Non	Dégradé
330	BONIFACIO	G	596	Phare de la Madonetta	3341	100	Patrimoniale	Non	Dégradé
330	BONIFACIO	H	9	Campu Rumanilu	46	93	Patrimoniale - Scénographie	En saison	Bon
671	BONIFACIO	N	512	Tour de Capicciolu	3631	6	Patrimoniale	Non	Ruine
671	BONIFACIO	N	441, 443	Restaurant saisonnier de Capicciolu et abri en pierre	3172	150 et 8	Convention bâti 13018 (avant démolition)	Non	Dégradé

### D.2. Ancien abattoir « Campu Rumanilu »

Cet ancien abattoir a été restauré par le Conservatoire du littoral avec l'installation d'une petite scénographie à l'intérieur. Il sert actuellement de point d'information en période estivale.

L'accès à l'intérieur du bâti est protégé par une grille métallique équipée d'un verrou pour lequel le Conservatoire du littoral et le Gestionnaire disposent chacun d'un double de clef.

Actions de gestion : surveillance de l'état du bâti, du mobilier et des éléments de la scénographie. Entretien de l'accès, des abords et de l'intérieur du bâti. Accueil du public en période estivale.



Intérieur et extérieur de l'ancien abattoir

### D.3. Tour d'Olmeto

Tour génoise bordant un sentier littoral, elle a été restaurée en 2017 par l'Office de l'Environnement de la Corse via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (L322-10). A l'heure actuelle le Conservatoire du littoral ne maîtrise pas le foncier autour de celle-ci, elle n'est pas ouverte au public.

La porte de la tour dispose d'un verrou pour lequel le Conservatoire du littoral et le Gestionnaire dispose chacun d'un double de clef.

Actions de gestion : Surveillance de l'état du bâti, de l'échelle sécurisée ainsi qu'au verrou de la porte. Des visites encadrées peuvent être envisagées.



Tour d'Olmeto

### D.4. Catarellu

Le secteur de Catarellu a pour vocation principale le maintien d'une activité agricole afin d'assurer une remise en valeur du patrimoine bâti et paysager. Une convention a donc été signée avec une agricultrice qui élève sur le site son troupeaux de caprins (convention n° 11 647). Cette convention comprend, entre autres, les conditions d'usage par l'exploitante des trois bâtiments suivants :

- la maison d'habitation,
- la salle de traite,
- la fromagerie.

Ces trois bâtis sont fermés à clefs, le Conservatoire du littoral et l'Exploitante disposant chacun d'un double de clefs. Le Conservatoire du littoral a construit un local technique afin d'abriter l'ensemble de l'installation permettant le bon fonctionnement du forage. Ce local n'est pas équipé de porte.

Actions de gestion : à la charge du bénéficiaire de la convention n° 11 647 dans laquelle sont définis les modalités d'occupation et d'entretien. Les modalités de gestion sont également définies dans cette convention.



Maison d'habitation



Salle de traite



Fromagerie



Local technique



Caseddu en ruine (C23)



Maison condamnée (C26)

### **D.5. Restaurant de Capicciolu et son abri en pierre**

Lorsque le Conservatoire du littoral a acquis la parcelle N441, un restaurant saisonnier d'arrière plage était déjà présent. En concertation avec le Gestionnaire, la Commune et le restaurateur, il a été décidé d'une période de transition durant laquelle le bâtiment pouvait continuer à être exploité tout en préparant un départ à la retraite ou un projet de reconversion. Cette présence temporaire exceptionnelle est encadrée par une convention d'usage. Lorsque celle-ci prendra fin, l'activité commerciale devra être totalement arrêtée et le restaurant sera démoli. Cette convention fixe les modalités d'entretien et de gestion de ce bâtiment d'environ 150m<sup>2</sup> et sa terrasse extérieure, mais aussi d'un petit abri en pierre de type case ddu servant de cave à vin au restaurateur (parcelle N443).



Restaurant et abri en pierre

### **D.6. Tour de Capicciolu**

Cette tour génoise est en ruine et seul son premier niveau est toujours présent, le reste du bâtiment s'étant complètement effondré.

Actions de gestion : Surveillance de l'état du bâti



Tour de Capicciolu

### **D.7. Feu de Feno**

Situé à la pointe de la Testa, le feu de Fenu, tour carrée de 9m de haut (2 étages et un toit terrasse d'une emprise au sol de 43m<sup>2</sup>), marque le début du chenal pour la traversée des Bouches de Bonifacio. Toujours en activité, il constitue un amer remarquable dans le paysage et un évènement le long du sentier littoral qui a été créé par le Conservatoire. Il s'agit d'une simple tour « ouverte aux quatre vents » sans partie habitable, celle-ci ayant été vraisemblablement détruite. Les abords ont déjà fait l'objet de quelques travaux d'aménagement par le Conservatoire (destruction d'anciennes cuves à gasoil, réfection de l'escalier d'accès à partir d'un petit quai de débarquement, réfection d'un sentier d'accès empierré). Il a été affecté depuis peu au Conservatoire du littoral et doit faire l'objet d'une étude (diagnostic structurel – état sanitaire du bâtiment) préalable à son éventuelle restauration. A court terme, la fermeture de la tour doit être réalisée en vue d'assurer la sécurité du public.

La partie des locaux mise à disposition de la DIRM et réservée à l'usage exclusif des phares et balises pour la mise en œuvre de la politique de sécurité maritime concerne, au niveau du 2ème étage et du toit terrasse : la lanterne, l'optique, la source lumineuse, les batteries, le coffret feu, la cellule photoélectrique, le câblage et le champ photovoltaïque.

Actions de gestion : Veille au risque de squat.



### **D.8. Phare de la Madonetta**

Construit en 1854, le Feu de la Madonetta est enclavé dans le domaine du Conservatoire à l'entrée du goulet de Bonifacio où il constitue un élément spectaculaire et emblématique du paysage dans ce secteur des bouches de Bonifacio.

Il s'agit d'un petit feu dont les abords présentent un fort potentiel d'accueil du public le long du réseau de 45 km de sentiers que le Conservatoire a aménagé sur le site. Le Conservatoire est également propriétaire du petit isthme rocheux sur lequel le phare a été bâti et dont l'accès n'a pas été remis en état compte tenu du fait que les abords immédiats du phare sont très dégradés et ne sont pas sécurisés. Il a été affecté depuis peu au Conservatoire.

Il est composé des bâtiments suivants : un bâtiment, la maison feu, une enceinte et un ancien local technique servant au stockage des citernes de gaz. La partie des locaux mise à disposition de la DIRM et réservée à l'usage exclusif des Phares et balises pour la mise en œuvre de la politique de sécurité maritime concerne, dans la tour : le support de la lanterne au-dessus de la madone, la lanterne, l'optique, la source lumineuse, les batteries, le coffret feu, la cellule photoélectrique, le câblage et le champ photovoltaïque.

En attente de la restauration de l'escalier d'accès de l'isthme et des abords du feu, il est nécessaire d'éviter la fréquentation par le public.

Actions de gestion : surveillance de l'état du bâti, veiller à garder l'accès à l'isthme confidentiel et à la bonne fermeture de l'enceinte du phare en attente des travaux.

